Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260521-D_2026_05_21_28-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

D_2026_05_21_28

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 21 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Sylvie BOLLARD, Elisabeth BONNAND, Lydie DUBUISSON, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusés : Néant

Le quorum est atteint.

Mme Karine BLANC a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 mai 2026

Objet : Garde particulier

Madame le Maire rend compte au conseil que son prédécesseur, avait agréé Monsieur LEVET Patrick comme garde particulier sur le domaine public routier et sur le domaine des bois. Le garde particulier est commissionné par le Maire, agréé par le Préfet et assermenté par le Procureur de la République. Il peut être salarié ou bénévole. Il est soumis à l'autorité de son employeur.
Monsieur Levet s'engage à informer Madame le Maire des infractions relevées. Elle précise toutefois que Monsieur Levet entend mener ses missions bénévolement comme le prévoit la réglementation.

Considérant qu'il est constaté de nombreuses infractions (dépôts sauvages, problème de stationnement, feux, campings sauvages…) sur les bords de la Rivière d'Ain,

Considérant qu'il est nécessaire d'intervenir pour faire respecter le maintien de l'ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique

Le conseil, après en avoir délibéré

autorise le Maire à nommer Monsieur LEVET Patrick comme garde particulier bénévole sur le domaine public routier et sur le domaine des bois et ce, sur une partie seulement du territoire de la commune. Ce territoire s'étend sur la bordure de la rivière d'Ain de la limite de la commune de Poncin jusqu'à la limite de la commune de Cize, ce qui englobe les hameaux de Chambod, Merloz, et sous le belvédère de Romanèche.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance
Karine BLANC

Le Maire,
Nathalie GIVORD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 24/06/2026
Et publication ou notification du 24/06/2026

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN